



LA FRANÇAISE

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

La Française Euro Inflation - Part I - FR0007076047

Ce FCP est géré par La Française Asset Management,
société du Groupe La Française

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euro » a pour objectif au travers de son maître luxembourgeois d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Government Inflation-Linked Bond Index, sur la période de placement recommandée supérieure à 3 ans. La performance de La Française Euro Inflation sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Government Inflation-Linked Bond Index. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

L'investissement de La Française Euro Inflation est réalisé à hauteur de 100% maximum au travers d'un Opcvm maître dénommé La Française LUX - Euro Inflation (classe F) et à titre accessoire en liquidités.

Stratégie d'investissement du fonds maître : L'objectif de La Française LUX-Euro Inflation est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Government Inflation-Linked Bond sur la durée de placement recommandée de 3 ans.

Le Compartiment investit essentiellement dans les obligations nominales et/ou à taux variable et/ou dans des instruments de dette indexés sur l'inflation.

Le Compartiment investit jusqu'à 75% de son actif net dans des titres de qualité supérieure (investment grade) (notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou Baa3 par Moody's ou assortis d'une note équivalente au moment de l'achat) émis ou garantis par les États membres de la zone euro. Le Compartiment peut

investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres de qualité supérieure (investment grade) émis par des émetteurs privés ou publics.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net :

- dans des actions ou des parts d'OPCVM et/ou FIA respectant les 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier ;

- dans des titres de qualité inférieure (sub-investment grade) ;

- dans des titres libellés en devises autres que l'euro ; et/ou

- dans des titres émis par des émetteurs de l'OCDE hors de la zone euro.

Les investissements dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro seront systématiquement couverts contre le risque de change. Il demeure cependant un risque de change résiduel dû à une couverture imparfaite.

Le Compartiment peut également détenir des actifs liquides à titre accessoire, des titres de dette négociables, des obligations à taux fixe, des bons du Trésor, des effets de commerce, des certificats de dépôt et des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut, dans les limites énoncées dans le prospectus, investir dans des produits dérivés négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré lorsque ces contrats sont mieux adaptés à l'objectif de gestion ou offrent de moindres coûts de transaction. Ces instruments peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des contrats à terme, des options, des swaps, des caps et des floors. L'effet de levier indicatif ne devrait pas dépasser 500% de l'actif du fonds.

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 3 ans.

Modalités de rachat : Quotidien – Les rachats sont centralisés chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 9h15 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative avec règlement en J+2.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

L'indicateur de risque de niveau 4 reflète, au travers de l'investissement dans le fonds maître, le risque lié aux marchés de taux, majoritairement du secteur public, et des investissements dans des produits de taux "investment grade", dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 10. Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Cette catégorie de risque n'est pas garantie et est susceptible

d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Cet OPCVM ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés : c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futures, et/ou les instruments dérivés.

Risque de crédit : risque pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur ou du défaut de l'émetteur. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont exposées dans le prospectus de l'OPCVM maître.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	0,61 % (*)

(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/12/2021 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	0,00 % (**)

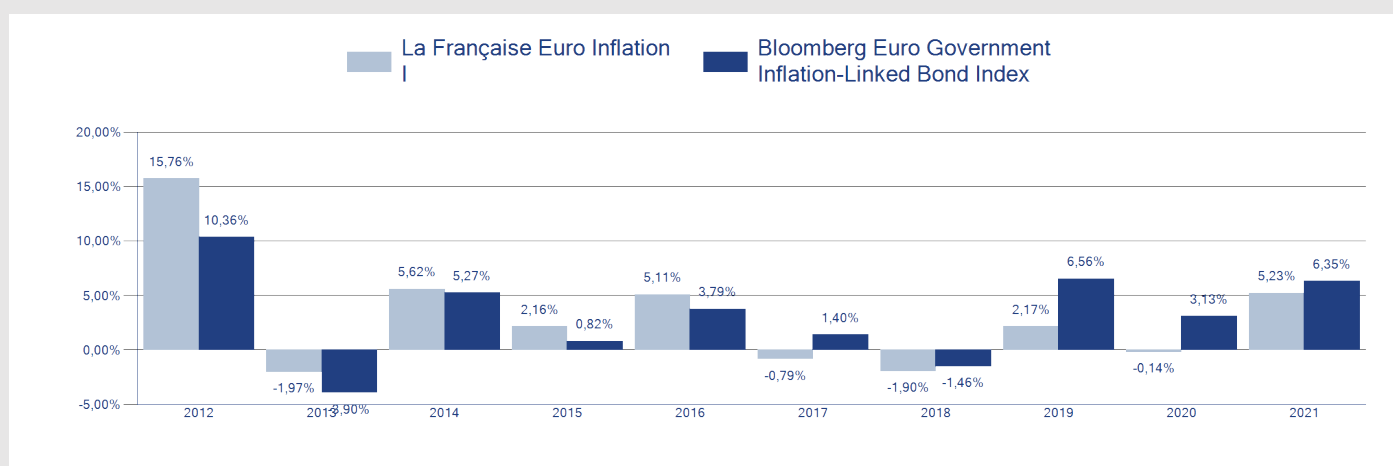
(**) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/12/2021 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Commission de surperformance : A partir du 2/7/2012 : 20% maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle du Bloomberg Euro Government Inflation-Linked Bond Index (au lieu du Barclays Capital France French Inflation-Linked Bond Index majoré de 1%). Frais de gestion variables plafonnés annuellement à 2.50%. Entre le 2 juillet 2012 et le 31 décembre 2012, soit le dernier jour de l'exercice comptable en cours du FCP, l'indicateur de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance sera celui dont la performance sera la plus élevée sur la période, entre l'ancien indicateur de référence, le Barclays Capital France French Inflation Linked Bond Index majoré de 1%, et le nouvel indicateur de référence, le Bloomberg Euro Government Inflation-Linked Bond Index.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 9 à 11 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



Indice de référence jusqu'au 2/7/2012 : Barclays Capital France French Inflation Linked Bond Index. Indice de référence à partir du 2/7/2012 : Barclays Capital Euro Government Inflation Linked Bond Index. En conséquence, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne seront plus d'actualité à partir de cette date.

09/12/2013 : La Française Euro Inflation devient nourricier de la SICAV La Française LUX.

FCP créé le : 12/09/2002

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts du fonds maitre et nourricier : disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : contact-valeursmobilières@la-francaise.com ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

Le fonds maître n'est pas établi dans le même État membre que le fonds nourricier, cela peut avoir une incidence sur le traitement fiscal du fonds nourricier.

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com

Autres catégories de parts : R, B

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des États Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.la-francaise.com et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022